



SALON DU CHOCOLAT

27-28 Novembre 2021
BULLETIN D'INSCRIPTION

N°stand : N° DOS :



Sortilèges Gourmands

· Christophe Pimont ·

A retourner à Palais des congrès et des expositions
Service organisation salons CS 80112 • 66001 PERPIGNAN CEDEX

RENSEIGNEMENTS GUIDE SALON

Nom commercial :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Port :

E-mail :

Produits proposés à la vente :

CONTACT ET FACTURATION

Raison sociale :

Dossier suivi par :

Tél : Port :

E-mail :

Adresse de facturation :

CP : Ville :

RC / RM / TVA intracom :

(Joindre obligatoirement un extrait de registre commerce-métiers de moins de 3 mois ainsi qu'une attestation de responsabilité civile de l'année en cours)

REGLEMENT

Chèque (ordre Régie des Palais)	Espèces (max. 300€)
Virement (préciser Salon Chocolat)	Carte bancaire directe
CB à distance (fournir le nom de la personne à contacter et téléphone)	Paiement échelonné (hors acompte de 50%, contacter la comptabilité au 04 68 68 26 22)

Trésorerie municipale de Perpignan • Domiciliation : TP Perpignan
Code banque : 10071 • Code guichet : 66000 • N° de compte : 00002007869 • Clé RIB : 36
N° IBAN : FR76 1007 1660 000 00020 0786 936

Acompte de réservation : 50% du montant TTC avant le 30 juin 2021
Solde à régler avant le 6 novembre 2021

REMISE DES DOSSIERS

VOTRE DOSSIER EXPOSANT COMPREND

Merci d'indiquer le nombre de cartes d'exposants dont vous aurez besoin :

Retrait de vos cartes exposants et de vos invitations :

> Jusqu'au jeudi 25 novembre à 12h - Service comptabilité, 1er étage du Palais des congrès.

> A partir du vendredi 26 novembre à 8h : accueil, Hall'E du Parc des expositions. Il appartiendra à l'exposant de vérifier l'exactitude du contenu de son dossier.

Après remise et signature de réception, aucune réclamation ne pourra être reçue.

Les cartes d'accès ne seront remises qu'à réception du solde de la facture.

Service comptabilité :

Delphine QUILES : 04 68 68 26 22 • d.quiles@congres-perpignan.com

LOCATION D'UN STAND

TARIF HT

QUANTITE

MONTANT HT

> **Module de 3ML** (1 module = 390€ TTC)

Stand de 3m profondeur - inclus : 2 grilles caddie, 1 branchement 3kw, 1 table, 2 chaises, frais d'inscription.

325€ x

=

> **Module de 6ML** (1 module = 600€ TTC)

Stand de 3m profondeur - inclus : 1 angle, 2 grilles caddie, 1 branchement 3kw, 1 table, 2 chaises, frais d'inscription.

500€ x

=

Option supplémentaire

> Branchement électrique supp. de 3kw

52€ x

=

> Terrasse de 10m²

140€ x

=

TOTAL HT

=

TVA 20%

=

TOTAL TTC

=

Acompte 50% > à régler **avant le 30 juin 2021**

=

RESTE A PAYER > avant le 6 novembre 2021

=

BESOINS SUPPLÉMENTAIRES DE MATERIEL

Veuillez préciser la quantité souhaitée :

TYPE

NOMBRE

Table (1,80 x 0,80m)

Chaise

Caution exigée pour toute demande supplémentaire.

ANIMATIONS PENDANT LE SALON

> Afin de rendre le salon attractif et dynamique, différentes animations seront proposées.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, être intégré à ce programme, pour cela merci de nous indiquer le type d'animation que vous proposeriez :

Une ou plusieurs conférence(s)

Un ou plusieurs atelier(s)

Une ou plusieurs démonstration(s)

> Des jeux-concours seront proposés au public (élection du plus beau gâteau par un jury d'exposants, tombola...).

Souhaitez-vous apporter une dotation ?

Oui

Non

RENSEIGNEMENTS SALON

Montage : vendredi 26 novembre de 8h à 20h.

Démontage : dimanche 28 novembre de 20h à 22h et lundi 29 novembre de 8h à 12h.

Ouverture aux exposants pendant le salon : 8h.

Nota : Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du salon.

Ouverture au public

> Samedi 27 et dimanche 28 novembre : 10h à 19h.

INFORMATIONS IMPORTANTES

> Afin de faciliter le nettoyage, il est demandé aux personnes qui seront chargées de tenir les stands de bien vouloir rassembler nourriture, cartons, papiers, etc. **dans des sacs poubelle** et de les positionner devant leur stand, dans les allées, tous les soirs à la fermeture. La société de nettoyage n'intervient pas sur les stands.

> Dans un souci esthétique, il vous sera demandé de napper la/les table(s) mises à votre disposition.

ASSURANCE

L'exposant devra justifier avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des Responsabilités civiles découlant de son activité professionnelle et couvrant en particulier les risques liés à sa participation au salon du Chocolat et de la Gourmandise organisé par le Palais des congrès et des expositions & Sortilèges Gourmands, les 27 et 28 novembre 2021. Il devra également avoir souscrit un contrat d'assurances garantissant l'ensemble de ses biens, marchandises et véhicules installés au Parc des expositions pour la durée de la manifestation, y compris au cours des opérations de déchargement, chargement, montage, démontage, ce pour tous les risques encourus, notamment : vol, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, casse, tempête grêle, perte d'exploitation ... Par le fait même de son inscription au salon, l'exposant renonce à tout recours contre le Palais des congrès et des expositions et Sortilèges Gourmands, organisateurs du salon, pour quelque cause que ce soit et il s'engage à obtenir la même renonciation de la part de ses assureurs.

ENGAGEMENT

Le signataire dûment mandaté et agissant pour le compte de l'exposant direct s'engage par la présente à exposer au salon du Chocolat et de la Gourmandise 2021, sous réserve de son acceptation par le Palais des Congrès et des Expositions et déclare avoir pris connaissance du tarif des frais de participation, du règlement particulier de la manifestation ainsi que des règlements de sécurité (disponibles sur demande au Palais des Congrès et des Expositions et sur www.congres-perpignan.com).

Le signataire accepte toutes les clauses et conditions contenues dans les documents énumérés ci-dessus et s'engage à les respecter sans restriction ni réserve d'aucune sorte.

Le bulletin d'inscription ne pourra être pris en considération que s'il nous parvient rempli correctement, daté et signé, accompagné d'un chèque d'acompte correspondant à 50% du montant TTC de la commande avant le 30 juin 2021 (*pour information, votre chèque pourra être encaissé au plus tard le 08/10/21*).

A défaut de réception de l'acompte, dans les délais impartis, le Palais des Congrès et des Expositions se réserve le droit d'attribuer votre emplacement à une autre entreprise. En cas de désistement 60 jours avant le salon, le montant de l'acompte sera malgré tout dû par l'exposant.

LA PARTICIPATION NE SERA DEFINITIVE QU'APRES REGLEMENT INTEGRAL DU DECOMPTE, avant le 6 NOVEMBRE 2021.

DATE :

NOM ET PRENOM

LIEU :

EN QUALITE DE

SIGNATURE